

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

ANNEE 1952

---

Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

BOISSONS

**Mercredi 12 novembre 1952.** — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a adopté le rapport de M. de Geoffre favorable à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 493, année 1952) tendant à la création d'un Comité interprofessionnel des vins d'appellation contrôlée de Touraine.

Elle a ensuite désigné M. Jean Bène, parmi les représentants du Conseil de la République à la commission consultative de la viticulture, pour siéger à la commission de coordination des questions viticoles.

## EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 12 novembre 1952.** — *Présidence de M. Bordeneneuve, président.* — La commission a abordé l'examen du projet de loi (n° 544, année 1952) relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Education Nationale). Après un bref échange de vues, la commission, qui a désigné M. Bertaud pour suivre les travaux de la commission des finances, conformément à l'article 26 du Règlement, a renvoyé à huitaine la suite de la discussion.

Elle a ensuite nommé M. de Maupeou rapporteur de la proposition de résolution (n° 495, année 1952) de M. Brizard tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de transférer à l'Etat la charge financière des communes relative aux frais d'instruction publique en ce qui concerne les collèges de plus de 200 élèves. Puis, elle a décidé de proposer la candidature de M. Bertaud pour représenter le Conseil de la République à la commission nationale pour l'Education, la Science et la Culture (U. N. E. S. C. O.) en remplacement de M. Héline.

Enfin, le Président a attiré l'attention de ses collègues sur deux demandes présentées, l'une par le Syndicat des professeurs de l'Enseignement Supérieur tendant à la revalorisation de leurs traitements, l'autre par les maîtres d'éducation physique réclamant la mise au point de leur statut.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 12 novembre 1952.** — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a abordé l'examen du projet de loi (n° 506, année 1952) relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Santé publique et Population). Un large débat s'est instauré au cours duquel ont, notamment, pris la parole, le Président, ainsi que MM. Paget, Voure'h et Leccia. Divers problèmes ont été évoqués : intégration d'agents supérieurs du Ministère de la Santé publique dans le cadre des Administrateurs civils, situation du personnel des ser-

VICES extérieurs du Ministère, prix de journée dans les hôpitaux et dans les établissements de cure privés, contrôle des commissions administratives hospitalières, lutte antialcoolique, création d'un centre français d'anesthésiologie.

La commission ayant décidé de demander le renvoi pour avis du texte de loi considéré, a désigné M. Voure'h comme rapporteur pour avis et a renvoyé à mardi 18 novembre la suite de sa discussion.

La commission a désigné M<sup>me</sup> Delabie comme rapporteur de la proposition de loi (n° 342, année 1952) sur la répression de l'ivresse publique et sur la police des débits de boissons, en ce qui concerne les mineurs de moins de 16 ans.

## FINANCES

**Mercredi 12 novembre 1952.** — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — La commission a examiné le budget de la Présidence du Conseil (Services administratifs. — Service juridique et technique de la presse. — Direction des journaux officiels. — Commissariat général au Plan). Dans son rapport, M. Boutemy, rapporteur spécial, a présenté un exposé sur l'Ecole nationale d'Administration et la commission a été d'accord pour souhaiter l'étude de réformes que l'expérience paraît avoir rendues nécessaires. En ce qui concerne la subvention à l'Agence France-Presse, la commission a également approuvé la proposition du rapporteur spécial d'émettre le vœu que cet organisme soit doté d'un statut définitif. Par ailleurs, un débat s'est instauré au sujet de la construction d'une nouvelle imprimerie des journaux officiels auquel ont pris part notamment MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Coudé du Foresto, Jacques Masteau, vice-président et Pellenc. La commission a décidé de demander des renseignements complémentaires à ce sujet. Enfin, à propos du commissariat général au Plan, la commission a renouvelé son désir de voir le nouveau plan de modernisation soumis au Parlement.

Les crédits des sections I, II, III et IV du budget de la Présidence du Conseil ont été adoptés sans modification, sous le bénéfice de ces diverses remarques.

**Jeudi 13 novembre 1952.** — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné le budget de la Santé publique. M. Clavier, rapporteur spécial, a insisté sur la nécessité d'effectuer une réforme des services et sur les moyens à mettre en œuvre pour la rendre efficace et a exposé la situation des personnels de la Santé publique. Une discussion s'est instaurée sur la question de la création de dix emplois de secrétaires d'administration du service des naturalisations. La commission a adopté une proposition de son rapporteur général, M. Jean Berthoin, tendant à rejeter les créations d'emplois et à utiliser les crédits prévus pour l'octroi d'indemnités à verser à des agents pris dans les services du Ministère pour accélérer l'examen des dossiers de naturalisation.*

Ont également provoqué un long débat, auquel ont pris part notamment, outre le rapporteur spécial, M. Clavier, MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Masteau, vice-président, Marrane, Minvielle et Pellenc, les articles 3 à 6 portant fixation du prix de journée pour les assurés sociaux en ce qui concerne les établissements de cure privés. La commission, considérant l'importance de ces dispositions, a décidé de les disjoindre en attendant que la commission de la Santé publique ait formulé un avis.

Les crédits ont ensuite été adoptés sous réserve d'une réduction de 40 millions au chapitre 31-11 (Services de la santé. — Rémunérations principales) pour demander qu'une fusion soit réalisée entre les services de la Santé et de la Population dans les départements les moins peuplés et de modifications indicatives portant sur les chapitres 46-12, 46-23, 46-13, 46-31 et 46-33.

M. Chapalain a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 480, année 1952) portant majoration de pensions exceptionnelles.

M. Boutemy a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 481, année 1952) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier : 1° la convention signée à Paris le 16 mars 1951 entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et l'avenant à cette convention signé à Ottawa le 6 octobre 1951 ; 2° la convention signée à Paris le 16 mars 1951

entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits de mutation par décès.

*Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a adopté, sur le rapport de M. Laffargue, les annexes IV, V, VI (Services de la Défense nationale) du budget de la Présidence du Conseil.*

**Vendredi 14 novembre 1952.** — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — La commission a examiné le budget des Finances (Services financiers), rapporté par M. Pauly. Elle a effectué une réduction de 20 millions sur le chapitre 31-21 correspondant, pour les représentants financiers à l'étranger, à la réduction de 10 %, décidée par le Gouvernement sur les rémunérations des agents diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères. Une réduction du même montant a été adoptée sur les chapitres 34-33 et 34-44 sur les frais d'impression qui ont paru pouvoir être réduits. Le crédit du chapitre 37-91 (Frais de trésorerie) que l'Assemblée Nationale avait disjoint, a été rétabli, assorti toutefois d'une réduction de 1.000 francs pour souligner les inconvénients résultant du gonflement du volume des traites publiques. Par ailleurs, des réductions indicatives ont été opérées, notamment sur les chapitres 31-31, 31-43, 31-63, 31-64, 34-32 et 34-42. Enfin, le chapitre 31-49 a été adopté avec le nouveau libellé suivant : « Services extérieurs de la Direction générale des Impôts. — Mesures d'harmonisation et application du statut unique des personnels de la catégorie A. » Sous réserve de ces modifications, l'ensemble du projet de budget a été adopté.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 12 novembre 1952.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a procédé à un premier examen du projet de budget de la France d'Outre-Mer pour 1953.

M. Durand-Réville a présenté quelques observations, notamment sur le manque de clarté de certaines dispositions telles que celles qui concernent les crédits de fonctionnement de l'Adminis-

tration centrale. Il s'est prononcé, en outre, en faveur de la suppression des services administratifs de Marseille et de Bordeaux et d'un remaniement des services d'information et de propagande, en vue de réaliser des économies.

MM. Castellani et Romani ont fait ressortir la nécessité de maintenir les services de Marseille et de Bordeaux.

M. Coupigny a souligné, au passage, l'heureuse issue des efforts de la commission et de son Président en faveur des retraités d'Outre-Mer.

MM. Durand-Réville et Romani ont été désignés pour suivre la discussion du budget devant la commission des finances, M. Romani étant chargé, d'autre part, de le rapporter pour avis au nom de la commission.

Enfin, la commission a décidé d'amorcer, au cours de sa plus prochaine séance, l'étude de la situation des Territoires d'Outre-Mer au regard des projets d'Union européenne.

#### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Judi 13 novembre 1952.** — *Présidence de M. Muscatelli, président.* — M. Soldani a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 517, année 1952) tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires.

Le Président a ensuite invité les commissaires à lui faire parvenir la liste des questions qu'ils désireraient poser au Ministre de l'Intérieur, lors de sa venue devant la commission, lorsque celle-ci étudiera son budget.

#### JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 12 novembre 1952.** — *Présidence de M. de la Gontrie, vice-président.* — La commission a nommé :

— M. Charlet, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 482, année 1952) tendant à compléter l'article 113 du Code

d'instruction criminelle, sur les demandes de mise en liberté provisoire ;

— M. Marceilhac, comme rapporteur du projet de loi (n° 490, année 1952) modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ;

— M. Vauthier, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 492, année 1952) tendant à rendre applicables dans les départements d'Outre-Mer les dispositions de la loi n° 46-744 du 18 avril 1946 et de toutes celles qui l'ont modifiée ou complétée, modifiant la loi du 30 juin 1926 réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

M. Boivin-Champeaux, précédemment désigné par la commission pour participer avec voix consultative aux travaux de la commission des finances, en vertu de l'article 26 du Règlement, a ensuite présenté les conclusions du rapport fait par M. Lieutaud. Peu de modifications ont été apportées par la commission des finances au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Justice). Seuls ont été opérés un blocage de 10 % des crédits jusqu'au dépôt de la loi de finances et un abattement de 25 % limité aux articles premier « Subventions aux Cantines » et 3 « Subventions aux Colonies de vacances » des chapitres 33-92.

La commission de la justice a estimé ne pas devoir s'opposer à ces décisions et a, en outre, chargé M. Boivin-Champeaux d'insister, en séance publique, sur la nécessité de voter rapidement le statut de la magistrature.

Le Président a ensuite soumis à la commission les conclusions de M. Jozeau-Marigné, rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 354, année 1952) tendant à modifier l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée, relatif à la conversion du métayage en fermage, renvoyée pour le fond à la commission de l'agriculture. Après une large discussion à laquelle ont notamment pris part MM. Geoffroy, Kalb, Boivin-Champeaux et le Président, la commission a décidé de se rallier au texte élaboré par la commission de l'Agriculture. Elle a toutefois exprimé le souhait que le 2<sup>e</sup> alinéa du nouvel article 56 reçoive la rédaction suivante :

« La reprise du fonds ne s'effectuera qu'à l'expiration de l'année culturale qui suivra celle en cours à la date du jugement devenu définitif accordant la reprise. »

Enfin, M. Boivin-Champeaux, rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 355, année 1952) tendant à modifier l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifié en dernier lieu par la loi du 31 décembre 1948, relatif au prix des baux à ferme, a suggéré à la commission de se rallier au rapport au fond fait au nom de la commission de l'agriculture par M. Driant.

Les conclusions de M. Boivin-Champeaux ont été approuvées à l'unanimité.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 13 novembre 1952.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, vice-président.* — Sur le rapport de M. Pinton, la commission a adopté, à l'unanimité, le projet de loi (n° 374, année 1952) complétant l'article 17 de la loi du 22 juillet 1922 en ce qui concerne les droits à pension de certains agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

Elle a, ensuite, entendu le rapport pour avis de M. Julien Brunhes sur le projet de loi (n° 487, année 1952) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travaux Publics, Transports et Tourisme) dont la commission des finances est saisie au fond.

Le rapporteur pour avis a, tout d'abord, rappelé que, sur un total de 175 milliards, les dépenses de personnel représentaient 31 milliards, les travaux d'entretien environ 24 milliards et les dépenses dites « d'interventions publiques » 116 milliards (dont 112 pour la S. N. C. F.).

Il a mis l'accent sur la modicité des crédits affectés à l'entretien des routes et des voies navigables ; en ce qui concerne ces dernières, il a, toutefois, tenu à rendre hommage à l'action énergique menée par le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, en collaboration avec les organisations professionnelles, qui va conduire au dépôt d'un projet de loi permettant la rénovation



de notre batellerie, projet dont le principe a été approuvé par un récent Conseil des Ministres.

Abordant le problème de la subvention d'équilibre à la S. N. C. F., l'orateur a estimé que les réductions dont bénéficient certaines catégories de voyageurs devaient être prises en charge, non par le seul Ministère des Travaux Publics, mais par les différents Départements ministériels intéressés ; il a, de plus, à ce propos, émis le souhait que les facilités de circulation ne soient pas étendues inconsidérément. Se plaçant sur le plan plus général de la réorganisation de la S. N. C. F., le rapporteur pour avis a rappelé le contenu de l'avenant du 10 juillet 1952 qui met à la charge de l'Etat les dépenses d'entretien de l'infrastructure, le gardiennage de certains passages à niveau, ainsi que le versement des pensions aux agents mis à la retraite depuis le 10 janvier 1949 et non remplacés dans l'effectif global.

Il a souligné que le Parlement, en confiant au Gouvernement le soin de prendre des mesures de réorganisation et d'assainissement, avait espéré une véritable réforme et non un jeu d'écritures.

Si l'on parle toujours de coordination, a-t-il ajouté, on réalise peu. La tâche n'est certes pas facile, mais déjà certains efforts méritoires, qui commencent à porter leurs fruits, permettent d'entrevoir une solution.

Il faut, d'une part, réaliser une coordination tarifaire et s'opposer à toute tarification S. N. C. F. au-dessous des prix de revient.

Il convient, d'autre part, d'encourager la contraction des réseaux en supprimant ceux d'entre eux qui ne sont pas rentables.

Il est indispensable, enfin, de poser la question de la suppression des filiales de la S. N. C. F. dont notamment la S. C. E. T. A. et la Société nouvelle des cadres.

Le rapporteur pour avis a, alors, émis le vœu que le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme expose à la commission, au cours d'une prochaine réunion, les mesures qu'il compte prendre, à longue échéance, en vue de la réorganisation des transports et de la résorption du déficit de la S. N. C. F.

Avant de conclure, M. Julien Brunhes, se faisant l'interprète de certains de ses collègues, a formulé deux suggestions.

La première recommande au Gouvernement la construction de pistes cyclables, spécialement aux sorties des villes, de façon

à éviter les multiples accidents dus à la présence de cyclistes sur les chaussées.

La seconde traduit le désir des représentants des pays de montagne de voir mettre à la disposition des services des Ponts et Chaussées un matériel moderne pour le dégagement des routes enneigées.

L'orateur a, alors, conclu en émettant un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Après un large échange de vues au cours duquel M. Pinton a notamment appelé l'attention de ses collègues sur le déficit de la R. A. T. P., la commission a approuvé, à l'unanimité, les conclusions de son rapporteur pour avis.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 13 novembre 1952.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a adopté le rapport pour avis de M. Coudé du Foresto sur le projet de loi (n° 471, année 1952) sur les travaux mixtes.

Le rapporteur a fait prendre en considération par la commission deux amendements :

— le premier à l'article 3, 3<sup>e</sup> alinéa, dont la rédaction s'est trouvée ainsi modifiée :

« Dans cette commission, les membres civils et les membres militaires siégeront en nombre égal. Parmi les membres civils figurera au moins un représentant des établissements publics à caractère industriel ou commercial intéressés par le projet. La présidence de la commission sera confiée à un Conseiller d'Etat. »

— le second tendant à insérer un nouvel article 3A ainsi conçu :

« Lorsque des modifications à un projet de travail public sont demandées par le Ministre de la Défense Nationale et que les dépenses supplémentaires en résultant excèdent, pour un seul ouvrage, cinq pour cent du montant total des dépenses, la charge des dépenses dépassant ces limites sera supportée par le budget de la Défense

*Nationale. En cas de désaccord sur le montant de cette subvention, il sera statué dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessus. »*

Puis, la commission a examiné le rapport de M. Armengaud sur sa proposition de résolution (n° 682, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures préconisées par la Commission de la Production industrielle en vue d'assurer l'expansion de la recherche et de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel en France métropolitaine et en Afrique du Nord.

M. Armengaud a proposé l'adoption des recommandations présentées au Gouvernement par le Conseil Supérieur du Pétrole, à savoir :

1° l'établissement d'une protection douanière en faveur des produits finis du pétrole brut extrait en France ;

2° la possibilité pour les sociétés exploitant un gisement d'hydrocarbure d'établir dans leurs bilans une réserve spéciale qui leur permette de reconstituer, en franchise d'impôt, le capital que représente leur gisement et ce, indépendamment des amortissements normaux ;

3° le maintien des crédits demandés par le Bureau de recherches de pétrole qui s'élèvent à 4.700 millions pour l'année 1953 ;

4° le développement technique de la cadence actuelle des recherches de pétrole ;

5° un effort financier supplémentaire par appel aux capitaux privés ;

6° des mesures fiscales spéciales permettant aux capitaux privés de s'investir dans la recherche ;

7° l'élargissement de l'action du Fonds de soutien aux hydrocarbures ;

8° la création de la société Finarep dont les modalités de fonctionnement doivent être mises rapidement à l'étude ;

9° l'association des intérêts français aux capitaux d'origine étrangère, étant entendu que l'Etat maintiendra un équilibre nécessaire entre les participations françaises et étrangères ;

10° l'adaptation de la réglementation minière aux conditions nouvelles de la recherche et de l'exploitation du pétrole ;

11° le développement de la formation du personnel et de la fabrication du matériel de recherche.

La commission a approuvé les conclusions de son rapporteur.

Elle a ensuite décidé de demander la création d'une commission réglementaire chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Enfin, la commission s'est saisie pour avis du projet de loi (n° 498, année 1952) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Présidence du Conseil) auquel sont rattachés les services du Commissariat général au Plan.

## • RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Jeudi 13 novembre 1952.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Courroy sur le projet de loi (n° 284, année 1952) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la législation sur le remembrement.

Le Président a fait un compte-rendu de la dernière séance du Conseil d'administration de la Caisse autonome de la reconstruction, dont les membres, évaluant à 4.000 milliards les destructions qui restent à réparer, ont estimé qu'il fallait accorder chaque année au budget des dommages de guerre 500 milliards afin que la reconstruction soit terminée à la date fixée par le Gouvernement.

Enfin, la commission a décidé d'entendre le Président du Conseil au cours de sa prochaine réunion.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Jeudi 13 novembre 1952.** — *Présidence de M. Reynouard, vice-président.* — La commission a entendu et adopté les rapports conformes :

— de M. Tharradin sur les projets de loi : a) (n° 460, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier la Conven-

tion internationale n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale ; b) (n° 491, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n° 96 concernant les bureaux de placement payants ;

— de M. Méric sur la proposition de loi (n° 380, année 1952) tendant à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des Chambres d'agriculture, des Chambres de commerce et des Chambres de métiers ;

Puis elle a adopté le rapport de M. Symphor sur le projet de loi (n° 290, année 1952) relatif à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. A la demande de M. Boudinot, les dispositions de ce texte ont été étendues à la Guyane.

Après que M. Tharradin eût donné connaissance à la commission de la teneur du rapport présenté au nom de la commission des finances par M. Marrane sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travail et Sécurité sociale), la commission a décidé de déposer des amendements :

— au chapitre 33-92 (Prestations du personnel en activité), rétablissement des crédits demandés par le Gouvernement ;

— au chapitre 46-11 (Action sociale, assistance et solidarité), réduction de 1.000 francs, sur la demande de M. Symphor, pour protester contre le retard apporté à l'introduction de la législation du chômage dans les départements d'Outre-Mer ;

— au chapitre 46-12 (Amélioration des conditions de vie des travailleurs nord-africains) : abattement indicatif de 1.000 francs pour attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'accroître l'effort de formation professionnelle, reclassement, hébergement des travailleurs nord-africains ;

— au chapitre 47-21 (Encouragement aux sociétés mutualistes), réduction de 1.000 francs pour obtenir des précisions sur le mode de répartition des crédits entre les diverses sociétés bénéficiaires.

Une délégation de l'Union nationale des Caisses d'allocations familiales est ensuite venue exposer devant la commission la position de cet organisme sur la politique du Gouvernement en matière d'allocations familiales et, notamment, sur les cinq points suivants :

- responsabilité des conseils d'administration des caisses ;
- réduction du taux de la cotisation allocations familiales ;
- projet de réforme fiscale ;
- mise à la charge de l'Etat des prestations servies aux personnes n'exerçant aucune activité professionnelle ;
- parité des prestations familiales des travailleurs « non salariés ».

MM. Ternynck, Abel-Durand et M<sup>me</sup> Devaud ont ensuite posé des questions auxquelles la délégation a répondu.